

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2018-100/PR/MENSUR portant composition des membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé.

n° 2018-100/PR/MENSUR

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date de publication

9 juillet 2018

Numéro JO

n° 13 du 15/07/2018

Date du numéro

15 juillet 2018

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992 modifiée

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VU La Loi n°48/AN/99/4ème L portant Orientation de la Politique de la Santé

VU La Loi n°149/AN/06/5ème L du 08 août 2006 portant création d'une catégorie d'établissement publics à caractère scientifique, pédagogique et technologique

VU La Loi n°162/AN/12/6ème L du 09 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENSUR)

VU Le Décret n°2013-173/PRE/MENSUR du 23 juillet 2013 portant modification du statut de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 juin 2018.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le présent Arrêté a pour objet de nommer les membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé.

Article 2

Les nouveaux membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé sont désignés ci-dessous :

I. Au titre des services publics :1. Représentant du

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :M. Mahdi Mahamoud Isse, Conseiller Technique

- 2 Représentant du Ministère de la Santé :M. Ahmed Said Assoweh, Directeur des Régions Sanitaires
- 3 Représentant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle :M. Mahdi Omar Farah, Inspecteur Général
- 4 Représentant du Secrétariat Général de la Présidence de la République :Mme. Ayanne Hassan Omar, Conseillère du Président de la République
- 5 Représentant de la Primature :M. Hassan Mohamed Kamil, Conseiller Technique
- 6 Représentant du Ministère du Budget :M. Fayçal Omar Bouh, Conseiller Technique Principal
- 7 Représentant du Ministère du Travail chargé de la Réforme de l'Administration :M. Hassan Ibrahim Osman, Directeur de l'Administration Publique.

II. Au titre des personnels de l'Institut

Supérieur des Sciences de la Santé :* Le représentant élu des enseignants :Mme. Anab Daher Madar.

III. Au titre des personnalités extérieures :* Le

Président de l'Université de Djibouti :Dr. Djama Mohamed Hassan ;* Doyen de la Faculté de Médecine de Djibouti :Dr. Ali Barre Matan ;* Le Directeur du Centre d'Etude et de Recherche de Djibouti :Dr. Jalludin Mohamed.

IV. Au titre des étudiants :* Le représentant élu des étudiants

Farah Idriss Dabar.

Article 3

Les membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 4

Le présent Arrêté prend effet à compter du 09 juillet 2018 et sera enregistré, publié au Journal Officiel et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH